

« A & L CONSULTING »

Société par actions simplifiée
au capital de 500 Euros
Siège social : 5 Chemin des Hautes Noues, Appt 214,
94350 VILLIERS SUR MARNE

R.C.S. CRETEIL 977 840 552

PROCÈS-VERBAL DE **L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 29 Mars 2024**

- Démission de la Directeur Général

L'An Deux Mille Vingt-Quatre
Le 29 Mars
À Quatorze Heures

Les Associés de la Société A & L CONSULTING, Société par actions simplifiée au capital de 500 Euros, divisé en 100 actions de 5 Euros chacune, dont le siège social est sis 5 Chemin des Hautes Noues, Appt 214, 94350 VILLIERS SUR MARNE, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social, sur convocation qui leur a été faite par la gérance suivant lettre adressée à chacun d'eux.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alexandre MAI, en sa qualité de Président-Associé.

Après avoir déclaré qu'il possède personnellement 51 actions, le Président constate que sont présents ou représentés :

- Madame Thi Hoang Lien DANG	
Propriétaire de.....	49 actions

<u>TOTAL</u>	100 actions

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus des trois quarts des actions composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Puis il rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Démission de Madame Thi Hoang Lien DANG de ses fonctions de Directeur Général ;
- Pouvoirs ;

Le Président dépose sur le bureau et met à disposition de l'Assemblée :

- La lettre de démission du Directeur Général ;
- Le texte des projets de résolutions.

Le Président ouvre la discussion.

Personnes ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour :

 AM

Première Résolution – Démission du Directeur Général

L'Assemblée générale prend acte de la démission de Madame Thi Hoang Lien DANG de ses fonctions de Directeur Général, à effet de ce jour.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution – Pouvoirs

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité ou autres requises par la Loi et les statuts.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par tous les Associés.

Monsieur Alexandre MAI



Madame Thi Hoang Lien DANG

